



Procès Verbal du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Sânon

Date :	<p>Bureau du 04 juillet 2018 à 18h30 à Bures</p> <p>Conseil communautaire du 04 juillet 2018 à 20h00 à Bures</p>
Bureau :	<p>Présents à voix délibératives : Francis BERNARD, Guy BIENTZ, Dominique JACQUOT, Jacques LAVOIL, Bruno LEHMANN, Michel MARCHAL, Ginette MARCHAND, Laurent MASSEL, René WAGNER.</p> <p>Excusés à voix délibératives : Franck BELTRAME, Fabrice BOYER, Alexandra HINZELIN, Colette LANGKUST, Thierry LESLADONS, Jean Pol SCULIER</p> <p>Présent à voix non délibératives : Gérard HUSSON, Roland WAGNER</p>
Conseil communautaire :	<p>Présents à voix délibératives : Francis BERNARD (pouvoir de Valentine GREILICH), Ginette MARCHAND, Pascal MARCHAND (pouvoir de Marie-Odile GERARDIN), Thierry LESDALONS, Laurent MASSEL, Dominique JACQUOT, Michel MARCHAL, Pascal PIERRE, Fabrice BOYER (pouvoir de Lendert TUKKER), Alain DELARUE, Serge LENOIR, Didier BOURDON, Jacques LAVOIL, Patricia BARBIER (pouvoir de Colette LANGKUST), Bruno LEHMANN (pouvoir de Marc VILLEMANN), Isabelle GUENIN (pouvoir de Cédric MASSON), Jean-Pierre JACQUEMIN, Carole CUNY, Guy BIENTZ, Alexandra HINZELIN (pouvoir de Cristian THOUVENIN), Agnès LANBLIN, Roland WAGNER, Patrice MALGRAS, Franck BELTRAME, Jean-Charles BRACONOT, René WAGNER,</p> <p>Représentés: Valentine GREILICH pouvoir à Francis BERNARD, Marc VILLEMANN pouvoir à Bruno LEHMANN, Colette LANGKUST pouvoir à Patricia BARBIER, Cédric MASSON pouvoir à Isabelle GUENIN, Christian THOUVENIN pouvoir à Alexandra HINZELIN, Lendert TUKKER pouvoir à Fabrice BOYER,</p> <p>Excusés à voix délibératives : Serge HUSSON, Florence DUHAY, Jean-Pol SCULIER, Philippe GUILLAUMONT, Jean-Marie HUMBERT, Marie-Odile GERARDIN,</p> <p>Présents à voix non délibératives : Bruno CANTENEUR, Rachel KAISER, Daniel BAUMANN, Christian BRICOT, Anne-Marie BOUSSEL, Jean-Pierre BAROTTIN, Cédric LAURENT, Jean Pierre ISSELE,</p> <p>Autres présents : Gérard HUSSON, Angélique MARTIN, Vincent JEANPIERRE</p>

Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Délibération n° 46 - Actes codification des matières 5.2

Objet de la délibération n° 46 : Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire du 10 avril 2018.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents valide le dernier compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 10 avril 2018, sans remarque

Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Délibération n° 47 - Actes codification des matières 7.10

Objet de la délibération n° 47 : Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre la communauté de communes du Pays du Sânon et le comptable public d'Einville-au-Jard, Mme Angélique MARTIN.

Dans le cadre de cette convention, il est nécessaire de délibérer sur le seuil en dessous duquel aucune poursuite ne sera faite. Le Président propose de fixer ce seuil d'admission automatique en non-valeur pour des reliquats inférieurs à 20€.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre la communauté de communes du Pays du Sânon et le comptable public d'Einville-au-Jard et valide le seuil de non-recouvrement de 20€, tel que présenté ci-dessus.

Budget

Délibération n° 48 - Actes codification des matières 7.1

Objet de la délibération n° 48 : DM n°1 au BP régie assainissement

Il est demandé au Conseil communautaire de valider les décisions modificatives suivantes sur le budget assainissement :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	montant
042-6811	6 200 €	042-777	1 600 €
023	- 4600 €		
TOTAL	1 600 €	TOTAL	1 600 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	montant
040-13918	1 600 €	040-2817532	6 200 €
		021	-4 600 €
TOTAL	1 600 €	TOTAL	1 600 €

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents valide les décisions modificatives sur le budget assainissement, telles que présentées ci-dessus.

Délibération n° 49 - Actes codification des matières 7.1

Objet de la délibération n° 49 : DM n°1 au BAOM – titre annulés sur exercices antérieurs

Il est demandé au conseil communautaire de valider les décisions modificatives suivantes sur le BAOM :

- Dépenses en fonctionnement : chapitre 67 compte 673 : + 500 €
- Dépenses en fonctionnement : chapitre 66 compte 6156 : - 500 €

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents valide les décisions modificatives sur le BAOM, telles que présentées ci-dessus.

Comice agricole

Délibération n° 50 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 50 : *Subvention pour le comice*

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter de verser une subvention de 300€ au foyer rural d'Arracourt qui organise le comice.

Le conseil communautaire, avec 31 voix pour et 1 non-participation au vote (M. Didier Bourdon), autorise le versement de cette subvention, tel que défini ci-dessus.

Assainissement

Délibération n° 51 - Actes codification des matières 7.1

Objet de la délibération n° 51 : *Convention d'assistance technique avec le CD54*

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau » avec le Conseil Départementale de Meurthe et Moselle.

Les prestations assurées par le CD54 dans le cadre de cette convention, pour un montant de 9297.00€ TTC sont les suivantes :

- Assistance pour la programmation des travaux
- Assistance technique réseaux et travaux s'y rapportant, assistance gestion du service
- Assistance technique traitement et travaux s'y rapportant, assistance gestion du service
- Analyses normalisées

Les missions d'autosurveillance des stations dans le cadre de cette prestation (analyse normalisée) font l'objet d'une facturation supplémentaire comprise entre 381,70€ TTC et 420.20€ TTC par station d'épuration en fonction de la prestation demandée.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer la convention d'assistance technique avec le CD54 et à commander les analyses normalisées, tel que présenté ci-dessus.

Délibération n° 52 - Actes codification des matières 7.1

Objet de la délibération n° 52 : *Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial*

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la ou les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France concernant les réseaux d'assainissement présents sur le domaine de VNF.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF, tel que présenté ci-dessus.

Gestion des déchets

Délibération n° 53 - Actes codification des matières 7.9

Objet de la délibération n° 53 : Contrat territorial 2018 pour le mobilier usagé

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le contrat type liant Eco-mobilier aux collectivités territoriales pour le mobilier usagé (CTMU) pour l'année 2018.

Ce contrat prévoit les mêmes modalités techniques de collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), de calcul et de versement des soutiens financiers que le précédent contrat signé pour la période 2014-2017.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer le contrat territorial 2018 pour le mobilier usagé, tel que présenté ci-dessus.

Tourisme et cadre de vie

Délibération n° 54 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 54 : Demande de subvention Championnat Départemental CSO

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de 150€ à l'école d'équitation La Galopade pour l'organisation du championnat départemental Club de CSO.

Le conseil communautaire, avec 31 voix pour et 1 non-participation au vote (M. Alain Delarue), autorise le versement de cette subvention, tel que défini ci-dessus.

Jeunesse-Culture-Animations

Délibération n° 55 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 55 : Demande de subvention école d'Einville-au-Jard

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le versement, d'une subvention de 400 €, à l'école René Schweitzer d'Einville-au-Jard, pour les 4 classes de maternelle, pour leurs sorties scolaires à Vic-sur-Seille.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le versement de cette subvention, tel que défini ci-dessus.

Habitat

Délibération n° 56 - Actes codification des matières 7.10

Objet de la délibération n° 56 : Règlements façades

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter de poursuivre l'action « préservation des façades à valeur patrimoniale » instaurée pour contribuer à la préservation du patrimoine ancien (antérieur à 1950) ou présentant un caractère architectural particulier en finançant sur fonds propres la subvention (montant maximum par façade : 1000 euros soit 20% du montant plafond des dépenses subventionnables à savoir 5000 euros HT) – Prime financée jusqu'à maintenant pour moitié par le Conseil Régional et pour moitié par la Communauté de Communes du Sânon accordée pour les dossiers agréés par le CAUE et validés par le comité de pilotage habitat.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents accepte de poursuivre l'action « préservation des façades à valeur patrimoniale » en finançant sur fonds propres la subvention, telle que défini ci-dessus.

Délibération n° 57 - Actes codification des matières 7.10

Objet de la délibération n° 57 : Avenant OPAH

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer une demande d'avenant pour prolonger la durée de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) du Sânon de deux ans (31 mars 2019 – 30 mars 2021).

Pour information : à ce jour 295 propriétaires identifiés.

Près de 1 600 000 euros de travaux entrepris

56 dossiers instruits dont 52 dossiers propriétaires occupants et 4 dossiers propriétaires bailleurs.

12 dossiers déposés et non engagés dont 10 dossiers propriétaires occupants et 2 dossiers propriétaires bailleurs.

7 dossiers en cours concernant 4 dossiers propriétaires occupants et 3 dossiers propriétaires bailleurs (3 logements).

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer une demande d'avenant pour prolonger la durée de l'OPAH de 2 ans, tel que défini ci-dessus.

Délibération n° 58 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 58 : Subvention OPAH

Il est demandé au conseil communautaire, de valider l'attribution des subventions suivantes dans le cadre de l'OPAH selon les termes de la convention passée avec le CD54, l'ANAH et la région Grand Est (à savoir : la CCS avance la part de la région) :

- M Dominique BARBIER, 9 grande rue à Bonviller pour une subvention de 874 euros de la CCS et 500 euros de la région Grand Est pour un dossier couplé autonomie (remplacement baignoire par une douche) et travaux d'amélioration des performances énergétiques (isolation, VMC, couverture)
- M René BIWER, 19 rue Blanche, 54 300 Raville/ Sanon pour une subvention de 691 euros de la CCS et 691 euros de la région Grand Est pour un dossier couplé autonomie (remplacement baignoire par douche) et travaux d'amélioration des performances énergétiques (chaudière à condensation)
- Mr Mathieu MORQUIN et Mme MALHEIRO Cécilia, 10 grande rue à Juvrecourt pour une subvention de 500 euros CCS et 500 euros région Grand Est pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (menuiseries extérieures et poêle à granulés)
- Mme PETIT Elisabeth, 51 grande rue, 54 370 Arracourt pour une subvention de 392 euros de la CCS et 392 euros de la région pour des travaux d'autonomie (adaptation de la salle de bain)
- Mme KIRSCH Jeanne, 73 grande rue 54 370 Arracourt pour une subvention de 301 euros de la CCS et 301 euros de la région Grand Est pour des travaux d'autonomie (remplacement baignoire par douche)
- M VERDENAL François, 25 rue Karquel, 54 370 Einville au Jard pour une subvention de 910 euros de la CCS et 910 euros de la région Grand Est pour un dossier couplé autonomie (monte escalier) et amélioration des performances énergétiques (chauffage, isolation, VMC)
- Mme GARDEUX COMMUNAL Marie-Josée, 3 citée des jardins, 54 370 Einville au Jard, pour une subvention de 500 euros CCS et 500 euros région Grand Est pour des travaux d'amélioration des performances énergétique (isolation par l'extérieur, chauffage, radiateurs, porte, baie vitrée)
- M Cédric LAURENT, 8 route d'Arracourt, 54 370 Drouville, pour une subvention de 500 euros de la CCS et 500 euros de la région Grand Est pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (menuiseries, isolation des combles, couverture, isolation murs)
- M Jacky REGNIER, 32 grande rue, 54 370 Einville au Jard pour une subvention de 500 euros de la CCS et 500 euros de la région Grand Est pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (chaudière)

- M Pascal PIERRE, 2 grande rue, 54 370 Coincourt, pour une subvention de 500 euros de la CCS et 500 euros de la région Grand Est pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (chaudière, radiateurs, menuiseries)
- Mme Delphine ROTH LAPREE, 4 chemin des jardins de l'école, 54 110 Courbesseaux pour une subvention de 500 euros de la CCS et 500 euros de la région Grand Est pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (poêle à bois buches)
- Mme Lorine BAILLY, 4 rue de l'union, 54 370 Einville au Jard pour une subvention de 500 euros de la CCS et 500 euros de la région Grand Est pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (isolation murs, plancher, toit, couverture)
- M Didier VALENTIN, 21 grande rue, 54 370 Xures pour une subvention de 500 euros de la CCS et 500 euros de la région Grand Est pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (chaudière, isolation combles, radiateurs)
- M Hubert BASTIEN, 8 rue de la chiffetraie, 54 370 Hoeville pour une subvention de 500 euros de la CCS et 500 euros de la région Grand Est pour des travaux d'amélioration des performances énergétiques (chaudière, isolation, menuiseries)
- SCI du Château, 9 rue du Château à Hoeville, propriétaire bailleur pour la rénovation d'un logement situé 11 rue de la fontaine à Hoéville, pour une subvention de 7296 euros de la CCS et 7 296 euros de la région Grand Est pour des travaux lourds dans un logement très dégradé

Le conseil communautaire, avec 31 voix pour et 1 non-participation au vote (M. Pascale PIERRE), décide d'attribuer les subventions telles que détaillées ci-dessus dans le cadre de l'OPAH.

Délibération n° 59 - Acte de codification des matières 7.10

Objet de la délibération n° 59 : Augmenter le nombre de diagnostics énergétiques (PTRE)

La plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) est portée par le pays (PETR) du Lunévillois en partenariat avec l'ADEME et la Région Grand Est et associe toutes les communautés de communes du Pays. L'objectif est d'informer et sensibiliser les habitants sur leur consommation d'énergie et de les inciter à se lancer dans des travaux de rénovation énergétique en les accompagnant tout au long des étapes (diagnostic énergétique initial, choix des travaux, analyse des devis, aides financières...). Ces diagnostics sont gratuits pour le bénéficiaire mais payant pour la collectivité (220 euros dont 150 restant à la charge des communautés de communes). Le pays a validé un dispositif d'aides financières pour les propriétaires s'engageant dans les travaux. Les aides sont attribuées sous la forme d'une subvention, égale à un pourcentage du montant des travaux subventionnables, selon le programme de travaux engagé et le niveau de ressources du foyer.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à faire une demande au PETR pour augmenter de 8 à 15 le nombre de diagnostics énergétiques annuels.

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à faire une demande au PETR pour augmenter de 8 à 15 le nombre de diagnostics énergétiques annuels, tel que défini ci-dessus.

Economie

Délibération n° 60 - Actes codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 60 : Subvention création d'entreprises

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le versement de la subvention suivante dans le cadre du règlement d'aide à la création/reprise d'activité :

- CRION ENERGIE (M Jean Michel Larcher), entretien et dépannage de chaudière, production énergie renouvelable, sanitaires, plomberie - 25 bis grande rue 54300 CRION pour une subvention de 1500 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer la subvention telle que détaillée ci-dessous dans le cadre d'une création d'entreprise.

Michel Marchal
Président de la Communauté
de Communes du Pays du Sânon

